Dans son intervention, le maire a tenu à remercier Hélène Herrada, la conseillère municipale déléguée au projet, Eric Baljou, Patrice Chaptal, Serge Combettes qui composaient le groupe de travail chargé du suivi du chantier et ont déployé toute leur compétence et leur disponibilité.

Il a également souligné le travail de Martine Seneray, conseillère municipale et de son époux qui ont participé activement au cours des deux derniers mois à la finalisation de certain nombre de tâches techniques et agronomiques.

De nombreux collègues du conseil municipal nous ont également contribué avec des bénévoles, à assurer le déménagement et l'installation alors que les travaux se poursuivaient jusqu'au dernier jour dans les locaux durant l'été.

Il a rappelé l'engagement de la précédente première adjointe, Thérèse Dusfour, très attachée professionnellement et politiquement à l'éducation, qui nous a malheureusement quitté.e.s il y a quelques mois.

Tous les services de la commune ont été mobilisés sur ce chantier.

L'équipe éducative a effectué une prè-rentrée de plusieurs semaines.

Monsieur Authenac de Candarchitectes est l'architecte de ce projet.

Hérault ingénieries, en la personne de Monsieur Docquier nous a assisté la commune tout au long du chantier.

Les entreprises qui ont réalisé les travaux sont Colas pour le gros œuvre, Actimodul pour le bâtiment modulaire réalisé en usine, les Bardeurs occitans pour la charpente et l'entreprise Salager pour la cuisine.

A noter qu'en toiture des panneaux photovoltaïques assureront largement l'autosuffisance énergétique.

Le contribuable national, régional, départemental, communautaire et local doit être chaleureusement remercié.

Cette inauguration est l'aboutissement d'une longue réflexion fondée sur l'observation de l'évolution démographique de notre village et de nos voisins de la Buèges. C'est aussi le contrat municipal que nous avons passé en 2020 avec nos concitoyen.ne.s.

L'école du village fermé en 1992 avec cinq élèves, a été rouverte en 1994 grâce à l'aide précieuse de l'inspecteur d'académie de l'époque, Monsieur Mayens et à la volonté politique des quatre communes de créer un regroupement pédagogique que les querelles subalternes ne remettront jamais en cause.

Nous fonctionnons ainsi depuis lors et nous avons créé un Sivu pour gérer le fonctionnement des deux sites(personnel et restauration notamment). Ainsi, depuis la rentrée 2022 les élèves sont-ils réparti.e.s de la manière suivante : une classe primaire et une classe maternelle ici (55 élèves) et une classe primaire à Saint-Jean de Buèges (25 enfants), c'est-à-dire l'inverse de ce qui prévalait les précédentes années. Grâce à Hérault transports, les rotations s'effectuent harmonieusement.

Le maire a également insisté sur l'importance de l'éducation et la culture pour notre village et sur la politique volontariste qui est menée au niveau du périscolaire grâce au partenariat avec Court-bouillon..

Il a tenu à féliciter particulièrement l'équipe éducative ainsi que les Atsem pour la qualité reconnue dans l'exercice de leur mission et particulièrement cette année dans l'accueil des enfants d'une famille ukrainienne dont nous nous efforçons d'atténuer la douleur en l’accueillant dans un appartement municipale.

En présence de Jérôme Lopez, conseiller départemental, de Frédéric Roig, président de l'association des maires de l’Hérault et de Monsieur Hervé Régnier, inspecteur de l'éducation nationale, de plusieurs collègues maires de la communauté et, au premier rang de ceux de la Buèges, MM Albe, Capus et Senet, ont ensuite pris la parole : Alain Barbe pour la communauté de communes, Françoise Matheron représentant Carole Delga pour le conseil régional, Jacques Rigaud représentant Kléber Mesquida pour le conseil départemental, Hussein Bourgi représentant le Sénat, le député Sébastien Rome et, pour conclure, au nom de l'État, le sous-préfet Éric Suzanne.

ANNEXE FINANCIERE

Montant total des travaux : 1 215 812.30 euros HT

Etat : 527 680 euros

Département : 275 000 euros

Région : 47 891 euros

Communauté de communes du grand pic saint Loup 27 526 euros

Total subventions : 878 097 euros

Part communale : 337 715.30 euros HT